

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 11 février 2026**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1181	21	8 + 1 pouvoir	1	7

Tenue du débat des orientations budgétaires 2026

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 11 février 2026 à 14 h 30, à SAINT-LO, à la Maison du département, salle Alexis de Tocqueville, en présentiel, sur convocation du 5 février 2026.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance

Secrétaire de séance : M. Hubert LEFEVRE

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche – titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
(**POUVOIR de M. Didier LEGUELINEL**)

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

Délégués des EPCI titulaires et suppléants :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin (*suppléant*)

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer (**POUVOIR à M. NAVARRET**)

Tenue du débat des orientations budgétaires 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de tenir un débat des orientations budgétaires à l'appui d'un rapport ;

Vu le rapport du 11 février 2026 relatif aux orientations budgétaires 2026 du syndicat mixte SYNERGIE MER ET LITTORAL (SMEL) transmis préalablement aux membres puis explicité en séance ;

Considérant les échanges des élus ;

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres participants :

prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires 2026 du SMEL.

**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET**



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Débat d'Orientation Budgétaire 2026



PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2026. Il permet également d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat mixte et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement.

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2026 et mesure les impacts, sur les années à venir, des programmes, des opérations et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du SMEL.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 2 axes principaux :

1. Le contexte général : le syndicat et contexte économique
2. L'évolution de la situation financière et les orientations 2026 du SMEL.

1 – LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le syndicat

Créé en 1980, le syndicat mixte Synergie Mer et Littoral agit au quotidien pour accompagner les professionnels de la pêche et des cultures marines de Normandie, et plus globalement, contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de préservation, gestion et valorisation des ressources biologiques marines.

Les interventions du SMEL prennent ainsi diverses formes : mise en place de réseaux d'observation fournissant des indicateurs de production et de milieu pertinents, soutien technique aux productions par le biais d'expérimentations et de projets pilotes, ainsi que conduite de programmes de recherche appliquée, en partenariat avec les acteurs scientifiques régionaux.

Pour répondre à ces objectifs opérationnels, le SMEL s'appuie sur son centre technique basé à Blainville sur Mer : 8 plateaux techniques peuvent ainsi accueillir dans des conditions sanitaires ad hoc, divers organismes marins (végétaux, invertébrés filtreurs, brouteurs, animaux d'eau froide, d'eau chaude...). Ces plateaux techniques sont complétés par 3 laboratoires d'analyse (biologie, chimie, bactériologie) équipés d'appareils de mesures dont certains peuvent être déplacés sur le terrain. Enfin, des moyens d'intervention à la mer (vedette, matériel de plongée sous-marine, tracteur, quad...) permettent de déployer simultanément plusieurs équipes sur le terrain et de réaliser de nombreuses expérimentations dans le milieu naturel.

Fort d'une équipe de 9 personnes, le syndicat est renforcé chaque année de quelques étudiants de second et troisième cycle universitaire.

Contexte économique

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte économique et financier marqué par des défis persistants pour les collectivités territoriales, alors que l'année 2026 s'ouvre sur une conjoncture encore influencée par les tensions inflationnistes des années précédentes. Le SMEL doit ainsi composer avec un environnement budgétaire contraint, où la maîtrise des dépenses publiques reste une priorité absolue.

Dans ce cadre, le SMEL se doit d'anticiper les évolutions structurelles tout en garantissant la pérennité de ses actions. Les orientations budgétaires pour 2026, soumises au débat, reflètent cette volonté de concilier pragmatisme et ambition, en s'appuyant sur une analyse fine des recettes prévisibles et des dépenses incontournables. Elles intègrent également les enjeux spécifiques liés aux programmes de recherche, dont la réalisation dépend souvent de financements croisés et de partenariats renforcés entre acteurs publics.

Ce document a pour vocation d'éclairer les choix stratégiques à venir, en offrant une vision claire des contraintes comme des opportunités d'un budget responsable et en cohérence avec les besoins du territoire.

A – La section de fonctionnement**1°) L'équilibre global**

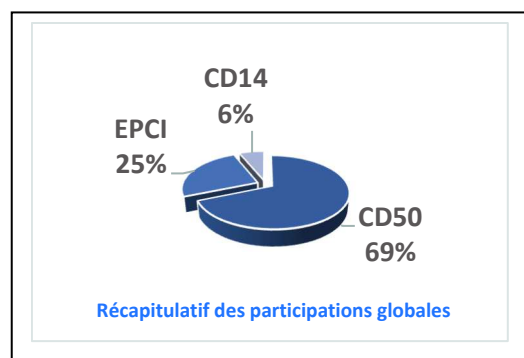
	Voté 2025	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	377 967,00	263 734,96	351 650,00
012 Charges de personnel	768 158,00	743 313,34	708 288,00
65 Charges de gestion courante	348 293,78	208 965,71	66 935,06
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	1 500,00
<i>Reports</i>	<i>16 589,22</i>		<i>4 877,32</i>
Charges courantes	1 513 008,00	1 216 014,01	1 133 250,38
042 Amortissements	100 000,00	98 168,78	94 000,00
<i>Autres opérations d'ordre (cessions...)</i>	<i>0,00</i>	<i>2 900,00</i>	<i>0,00</i>
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 613 008,00	1 317 082,79	1 227 250,38

	Voté 2025	CA 2025	BP 2026
013 Atténuation de charges	0,00	4 560,00	0,00
70 Produits des services	60 000,00	36 858,91	100 000,00
74 Participations	1 196 000,00	1 096 456,89	915 000,00
75 Produits de gestion courante	3,97	0,94	0,00
77 Produits exceptionnels	100,00	7 912,50	100,00
<i>Reports</i>			
Recettes courantes	1 256 103,97	1 145 789,24	1 015 100,00
042 Opérations d'ordre entre sections	24 000,00	23 540,00	27 000,00
002 Résultat reporté N-1	332 904,03	332 904,03	185 150,38
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 613 008,00	1 502 233,27	1 227 250,38

2°) Les recettes

Les recettes du SMEL sont constituées des participations statutaires des collectivités membres mais aussi des participations de différents financeurs reçues grâce aux actions réalisées par le SMEL. Elles représentent dans le cadre de ces orientations budgétaires un total de **1 015 100 €** hors opérations d'ordre, ni résultat reporté.

Les participations statutaires s'élèvent à **320 000 euros** (220 000 € répartis entre les membres, auxquels s'ajoutent 100 000 € supplémentaires du Département de la Manche). Conformément aux statuts adoptés lors du comité syndical du 26 janvier 2021, qui actent la participation du Département du Calvados, les participations statutaires sont fixées de la façon suivante :



- 54,5 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €), soit 120 000 € à la charge du Département de la Manche ;
- 36,5 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €) soit 80 000 € à la charge des EPCI, répartis, au regard de différents indicateurs (nombre de communes, nombre de communes préalablement adhérentes au SMEL, nombre d'habitants, potentiel fiscal, linéaire côtier...) comme suit :

EPCI	Ratio	Montant de la participation
CA Mont Saint Michel Normandie	7,5 %	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	15 %	12 000 €
CC Coutances Mer et Bocage	15 %	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	7,5 %	6 000 €
CA le Cotentin	47,5 %	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	7,5 %	6 000 €

- 9 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €) soit 20 000 € à la charge du Département du Calvados.

Les différentes participations finançant les actions du SMEL **s'élèvent à 627 000 €**. Elles s'établissent ainsi:

- **375 000 €** pour le Département de la Manche ;
- **100 000 € provenant des financements européens et contreparties nationales répartis sur les projets suivants :**
 - ✓ **SIPEN**, Suivi Interrégional des Performances d'Elevage de Naissains d'huîtres creuses ;
 - ✓ **VALERIAN**, Valoriser les réseaux Interrégionaux et Nationaux pour l'aquaculture ;
 - ✓ **ISTHME**, nouveaux Indicateurs Sanitaires et Trophique des Huîtres et des Moules en Elevage ;
 - ✓ **SPIDER**, Suivi des Populations d'araignées de mer dans le golfe normano-breton et Identification et Développement de solutions pour limiter l'Effet de la pRédation en mytiliculture ;
 - ✓ **PRODIMA**, PRODUCTION Innovante de Macro Algues.
- **80 000 €** de la Région Normandie répartis sur les projets suivants :
 - ✓ **ISTHME**, nouveaux Indicateurs Sanitaires et Trophiques des Huîtres et des Moules en Elevage ;
 - ✓ **EXFILCA**, Implantation d'un système type « Australien » pour élever des huîtres creuses à Chausey ;
 - ✓ **SALICA**, culture de SALicornes de la CABanor.
- **40 000 €** des autres partenaires (Agence de l'eau Seine Normandie, l'ADEME, Etat), répartis sur les projets suivants :
 - **VALNET**, Valorisation des filets de pêche usagés dans un composite cimentaire à faible impact environnemental ;
 - **SIPEN**, Suivi Interrégional des Performances d'Elevage de Naissains d'huîtres creuses ;
 - **VALERIAN**, Valoriser les réseaux Interrégionaux et Nationaux pour l'aquaculture.

Le SMEL perçoit également **des prestations** qui correspondent à des interventions au bénéfice de tiers : il est envisagé d'inscrire **100 000 €** pour cette année 2026 (au chapitre 70) pour la réalisation des suivis sanitaires (LABÉO, IFREMER), la vente d'oursins, la réalisation d'expertises pour le compte du CRC (Comité Régional de Conchyliculture) et autres structures.

Enfin, au titre de 2025, le SMEL dégage un résultat de fonctionnement de **185 150 €** inscrit au compte 002-*Résultat de fonctionnement reporté pour 2026*.

Le total des recettes estimées en section de fonctionnement s'élève donc, **reports inclus, à 1 227 250 €**.

3°) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à **1 227 250 euros**.

Une nouvelle fois, le principal poste de dépenses est celui des **charges de personnel** qui s'élève à **708 288 €**. Le point d'indice de la fonction publique n'a pas été réévalué depuis 2023, cependant la hausse de la cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) déjà constatée en 2025 est reconduite pour 2026 (+ 3 % au 01/01/2026). Ce taux passe donc de 34,65 à 37,65% rétroactivement au 1^{er} janvier 2026. Cette mesure va fortement impacter les projections budgétaires des 2 nouvelles prochaines années puisqu'il est prévu que ce taux subisse ces augmentations à hauteur de 3% par an, pendant 4 ans consécutifs.

Les sommes inscrites au chapitre 012 sont néanmoins stables, voire quelque peu en baisse, compte tenu du départ de plusieurs agents non remplacés sur leurs fonctions. A noter également la fin du versement, en décembre 2025, des indemnités de perte d'emploi devant être versées à un ancien agent fonctionnaire qui a quitté le syndicat mixte en 2023.

L'ensemble des dépenses de personnel se compose donc de la rémunération des agents du SMEL pour un montant de **583 288 euros** et du remboursement des mises à disposition des services du Département pour un montant de **125 000 euros**.

En effet, le Département de la Manche met à disposition des moyens humains pour la direction et la gestion administrative et comptable du SMEL. Ces mises à disposition sont réglées par deux conventions :

- une convention de 3 ans, renouvelée pour la période 2025-2027, prévoit la mise à disposition de 1,5 équivalent temps plein (ETP) du service mutualisation des fonctions support des satellites et de 0,15 ETP de la direction des ressources humaines ;

- une convention prévoit la mise à disposition, à raison de 30 % de son taux d'emploi, d'un agent titulaire du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer une fonction de direction. Cette convention annuelle a été renouvelée en 2025 pour 3 ans afin de stabiliser l'organisation du SMEL.

Afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, il est prévu d'inscrire la somme de **351 650 € au titre des « charges à caractère général »** (contre 377 967 € votés en 2025).

Le chapitre 65 connaît une forte baisse (66 935 € en 2026 contre 348 293 € en 2025) du fait de l'absence de reversement de subventions de fonctionnement à des partenaires du SMEL, dans le cadre de projets scientifiques pour lesquels le SMEL est chef de file.

Les **dotations aux amortissements** sont, quant à elles, estimées à **94 000 euros** (chapitre 042).



B – La section d'investissement

1°) L'équilibre global

		Voté 2025	CA 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	243 000,00	86 029,29	277 197,09
23	Immobilisations en cours	69 790,18	0,00	70 000,00
	<i>Reports</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	Charges courantes		86 029,29	357 197,09
040	Opération d'ordre entre sections	24 000,00	23 540,00	27 000,00
001	Résultat reporté N-1			

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	346 790,18	109 569,29	384 197,09
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

		Voté 2025	CA 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 094,95	12 094,95	21 907,42
13	Subventions d'investissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	<i>0,00</i>			
	Recettes courantes	42 094,95	42 094,95	51 907,42
040	Amortissements	100 000,00	101 068,78	94 000,00
024	Produit de cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation résultat N-1			
001	Résultat reporté N-1	204 695,23	204 695,23	238 289,67
021	Virement de la section de fonctionnement			
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	346 790,18	347 858,96	384 197,09

2°) Les recettes

Les recettes en section d'investissement sont majoritairement constituées du **solde d'exécution de 2025** qui est évalué à **238 289 €**.

A noter que le Département de la Manche subventionne à hauteur d'un maximum de **30 000 €** les dépenses d'investissement du SMEL afin de moderniser son parc de matériels et d'équipements nécessaires à la conduite des programmes de recherche et expérimentations.

Le SMEL est par ailleurs éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée depuis 2019. Cette recette étant instruite et perçue en N+2, le SMEL sera bénéficiaire, en 2026, du **FCTVA 2024** pour un montant de **21 907 €**.

Enfin, **les amortissements** sont estimés à **94 000 €**. Ils correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement et permettent de participer au renouvellement des matériels.

Ainsi, le total des recettes estimées en section d'investissement s'élève donc à **384 197 €**.

3°) Les dépenses

Les dépenses d'investissement du SMEL pourraient s'élever à **384 197 €**. Sont notamment prévus au titre des immobilisations corporelles et incorporelles l'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires, sondes...), le remplacement de véhicules, l'achat et le renouvellement d'ordinateurs et logiciels/licences, enfin, le renouvellement de mobilier si nécessaire.

Il est également prévu la somme de **70 000 €** pour les immobilisations en cours.

Le comité syndical est invité à prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2026.

Le Président du SMEL,

Alain NAVARRET